

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du mardi 10 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le mardi 10 mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16 (délibération 1) * 21 (à compter de la délibération 2).

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 2

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2022

<u>Etaient présents</u>: M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint- (arrivée de l'élu à 18h50 -délibération 2-), Mme Gicquello -Adjointe- (arrivée de l'élue à 18h50 -délibération n°2-), Mme Garaud, Mme Jégo, Mme Guillou (départ de l'élue à 20h20 -questions diverses-), Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, Mme Le Borgne (départ de l'élue à 20h15 -questions diverses-), M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Pédron, M. Goibier, M. Dubot (arrivée de l'élu à 18h55 -délibération 2-), M. Tastard (arrivée de l'élu à 18h45 -délibération 2-), M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : M. Prado à M. Juhel, Mme Petit-Pierre à Mme Loho.

Secrétaire de séance : M. Juhel Pierre Yves.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour par l'examen d'une $10^{\text{ème}}$ note de synthèse « extension des services techniques : approbation du projet et demandes de subventions ». Le conseil municipal donne un avis favorable.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Présents: 16 * Pouvoirs: 2 * Total: 20 * Exprimés: 20 Voix pour: 20 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté.

2. SUBVENTIONS 2022

Préalablement aux votes, Monsieur le Maire explique les bases de travail de la commission des finances : municipal :

- ✓ Associations méléciennes sportives avec compétitions : part fixe de 300 euros * 25 euros par licencié (méléciens ou non) * 7 euros (subvention « COVID ») par licencié (méléciens ou non).
- ✓ Associations méléciennes sportives loisirs : forfait ou 12 euros par adhérent mélécien * part fixe de 300 euros si nouvelle association * 3 euros (subvention « COVID » par adhérent mélécien).

- ✓ Autres associations méléciennes : forfait ou 12 euros par adhérent mélécien * part fixe de 300 euros si nouvelle association.
- ✓ Subventions « apprentissage » : 17 euros par apprenti mélécien.
- ✓ Associations « hors commune » : forfait.

Le conseil municipal attribue les subventions 2022, ainsi qu'il suit :

SSOCIATIONS SPORTIVES AVEC COMPETITIONS			
BENEFICIAIRE	MONTANT	VOTE	
LA RAQUETTE MELECIENNE	1 548,00 €	Pour: 23	
AUTO CLUB MELECIEN	364,00 €	Pour: 23	
ALLROADS	460,00 €	Pour: 23	
LES GANTS MELECIENS	2 316,00 €	Pour: 23	
LA MELECIENNE	3 308,00 €	Pour: 23	
PLUMELEC BASKET CLUB	ELEC BASKET CLUB 4 844,00 €	Pour: 23	
	13 566,00 €		

BENEFICIAIRE	MONTANT	VOTE
COURIR A PLUMELEC	1 100,00 €	Pour: 23
PLUM'BIKE	75,00 €	Pour: 23
OXYGENE	1 920,00 €	Pour 23
LES PETANQUEURS MELECIENS	390,00 €	Pour: 23
	3 485,00 €	

BENEFICIAIRE	MONTANT	VOTE
COMEC MANCHE ATLANTIQUE	7 000,00 €	Pour: 23
UCAP	1 800,00 €	Pour: 23
ADMR	300,00 €	Pour: 23
ASSEM 56	24,00 €	Pour: 23
CLUB DE TAROT MELECIEN	288,00 €	Pour: 23
CLUB DU BON ACCUEIL	500,00 €	Pour: 23
UNACITA	100,00 €	Pour: 23
FOYER LES BRUYERES (pour les 5 chevaux)	100,00 €	Pour: 23
FESTIPLUM	1 000,00 €	Pour: 23
SOCIETE DE CHASSE DE CALLAC	84,00 €	Pour: 23
LANVAOBREIZIK	84,00 €	Pour: 23
PLUM'ECHANGE	204,00 €	Pour : 23
SOCIETE DE CHASSE DE PLUMELEC	504,00 €	Pour : 23
	11 988,00 €	

BENEFICIAIRE	MONTANT	VOTE
BATIMENT CFA COTES D'ARMOR	17,00 €	Pour : 23
COM° DPTALE DES MEILLEURS OUVRIERS DE France	17,00 €	Pour : 23
LYCEE ISSAT	17,00 €	Pour : 23
CHAMBRE DES METIERS AUVERGNE RHONE ALPES	17,00 €	Pour : 23
	68,00 €	

ASSOCATIONS HORS COMMUNE			
BENEFICIAIRE	MONTANT	VOTE	
ENTENTE MORBIHANNAISE DU SPORT SCOLAIRE	100,00 €	Pour: 23	
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS 56	82,74 €	Pour: 23	
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	500,00 €	Pour: 23	
RUGBY CLUB BROCELIANDE OUST	72,00 €	Pour: 23	
TWIRLING CLUB	12,00 €	Pour : 23	
CHORALE DU RONCIER	48,00 €	Pour : 23	
GYM DANSE BREVELAISE	132.00 €	Pour: 23	
OLYMPIC CYCLISTE LOCMINE	96.00 €	Pour : 23	
LE SOUVENIR Français	100,00 €	Pour : 23	
COLLEGE EUGENE GUILLEVIC (association sportive)	168,00 €	Pour : 23	
SOUVENIR MILITAIRE CENTRE MORBIHAN	1 000,00 €	Pour : 23	
	2 310,74 €		

TOTAL GENERAL	31 417,74 €

Le conseil municipal décide de reconduire une gratuité annuelle de salle à chaque association mélécienne.

Messieurs le Maire et Juhel expliquent le choix de maintien de la « subvention COVID » eu égard à l'examen des dossiers des associations : malgré une reprise des activités, les finances ne sont pas encore revenues à la situation d'avant crise.

<u>La raquette mélécienne</u>: Monsieur Juhel indique que l'association souhaiterait l'achat par la commune de séparations et de marqueurs. Le devis s'élève à 726 euros. Considérant que ce matériel servira aussi aux écoles et au tennis de table, les élus décident la prise en charge de la facture à venir.

<u>Auto club mélécien</u>: l'association a intégré la catégorie « association sportive avec compétition »; précédemment, elle faisait partie de la catégorie « association sportive loisirs ». Ce changement, logique et compris des élus, amène l'association à percevoir une subvention moindre que les années précédentes. Les élus examinent la demande de compensation, à savoir la tonte du terrain. Messieurs Le Callonec et Tastard indiquent que la commune n'a pas le matériel adéquat pour ces travaux. Ils suggèrent, moyennant facture à la commune, de solliciter CMC (Centre Morbihan Communauté): les élus donnent un avis favorable à cette proposition.

<u>Plumelec Basket Club</u>: Monsieur Juhel explique la mauvaise santé financière de l'association; la trésorerie du club avoisinera le zéro à la fin de cette saison. Il indique que l'association a dû faire face à plusieurs aléas (face à la crise sanitaire, choix de remboursement de licences pour fidéliser les adhérents et nonorganisation de manifestations; frais de personnel en forte hausse, pas de recherche de sponsors). Messieurs Lamarre et Juhel considèrent que la gestion financière du club n'est pas saine. Madame Guillou suggère de faire une avance de trésorerie au club. Les élus approuvent la suggestion de Monsieur le Maire: une subvention exceptionnelle, sur présentation de justificatifs, pourrait être versée à l'association si elle n'arrivait plus à faire face à ses obligations financières.

<u>Courir à Plumelec</u>: Monsieur Le Vigueloux souligne que l'association va organiser un nouvel évènement festif pendant la période estivale, période où les animations sont peu nombreuses sur la commune.

<u>Entente Morbihannaise du sport scolaire</u>: Monsieur Lamarre indique que les deux écoles primaires de Plumelec bénéficient de prêt de matériel sportif par cette association.

<u>Souvenir militaire centre Morbihan</u>: Madame Le Borgne et Monsieur Lamarre soulignent la belle manifestation organisée par cette association le 30 avril. Les autres élus approuvent en votant une subvention de 1 000 euros contre 500 proposés par la commission « finances ».

<u>Au taquet pour Cédric</u>: Monsieur le Maire indique que la demande de subvention de cette association a été transmise à la préfecture pour avis. Une décision sera prise après réception de la réponse.

3. PISCINE: DISPOSTIONS POUR LE RECRUTEMENT DES SAINSONNIERS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents, dans le cadre du fonctionnement de la piscine, ouverte du 24 juin au 31 août 2022, sur les bases suivantes :

- ✓ Poste de maître-nageur : grade d'EDUCATEUR DES APS * échelon 10 * temps complet * 2 agents.
- ✓ Poste de surveillant de baignade : grade d'OPERATEUR DES APS * échelon 1 * temps complet * 1 agent.
- ✓ Agents d'accueil : grade d'ADJOINT TECHNIQUE * échelon 1 * temps complet * 2 agents.

Monsieur Juhel indique que tous les postes seront pourvus pour la période : les candidats ont d'ores et déjà été auditionnés et sélectionnés.

A la demande de Monsieur Brunel, il est confirmé que tous les candidats reçoivent une réponse, qu'elle soit positive ou négative. Cela vaut pour toutes les candidatures, y compris spontanées.

4. ALSH: TARIFICATIONS 2022 DES CAMPS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal décide des tarifs suivants :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
175 €	180 €	185 €

Priorité sera donnée aux enfants qui fréquentent, régulièrement, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Monsieur Lamarre indique que le coût à la journée, hors frais de personnel, des camps proposés s'élève à 203 euros. Il ajoute, que cette année, la formule « camping » a été choisie. Chaque camp se déroulera sur 5 jours et 4 nuits. Des activités quotidiennes et variées seront proposées aux enfants. Les services techniques de la commune seront mis à contribution pour le déplacement du matériel.

5. INDEMNITES PIEGEURS DE RAGONDINS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Comme en 2021, le conseil municipal décide du versement d'une indemnité de 130 euros à chacun des 8 piégeurs de ragondins au titre de l'année 2022.

Monsieur Tastard indique que 305 prises ont été réalisées sur la saison 2021-2022.

6. VIREMENT DE CREDITS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal décide des modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Recettes: diminution de 4 500 euros à l'article 775.

Dépenses : diminution de 3 615.40 € à l'article 042-6811 et 884.60 € à l'article 011-615228.

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Recettes: augmentation de 4 500 € à l'article 024.

Dépenses : augmentation de 24 500 € à l'article 2318 et diminution de 10 000 € à l'article 040-21538 et

10 000 € à l'article 040-2151.

7. CHOIX D UN NOM POUR LE TERRAIN FOOT

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal décide que le terrain d'honneur de football soit dénommé : « terrain Maurice Gabillet ».

Préalablement, Monsieur le Maire informe de la demande reçue : Dans le cadre des 100 ans du club de foot « la Mélécienne », le comité animation souhaite renommer le terrain d'honneur du nom de Maurice Gabillet. Il n'est en aucun cas question de renommer l'espace sportif mais simplement de donner au terrain d'honneur le nom d'une personne qui a marqué la vie du club.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En ce qui concerne le contrôle du juge, des réponses ministérielles ont précisé les éléments suivants :

✓ Afin d'éviter toute polémique quant au choix de la personnalité, il convient de n'attribuer une telle dénomination qu'à des personnes défuntes.

- ✓ Dans sa décision (CAA Marseille, 12 novembre 2007, <u>ville de Nice</u>. n° 06MA01409), le juge d'appel a par ailleurs examiné, d'une part, si le nom attribué à un espace public n'était pas de nature à provoquer des troubles à l'ordre public ou à heurter la sensibilité des personnes et, d'autre part, si cette attribution portait atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné, dans des conditions révélant que le conseil municipal aurait commis une erreur manifeste d'appréciation en prenant la délibération en litige.
- ✓ Enfin, toute dénomination doit respecter les principes de neutralité et d'égalité des citoyens issus de l'article 1 er de la Constitution (CAA Nantes, 4 février 1999, <u>commune de Joué-sur-Erdre</u>, n° 98NT00207). Ainsi, le principe de neutralité du service public s'oppose à l'apposition de tout signe symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques (CE, 27 juillet 2005, <u>commune de Saint-Anne</u>, n° 259806; CE, 18 décembre 2007, <u>commune de Beuvry-la-Forêt</u>) (JO AN, 09.03.2010, <u>question n° 59304</u>, p. 2765).

Monsieur Goibier souligne que le club souhaite mettre à l'honneur un Président emblématique qui l'a fait grandir. La famille du défunt, préalablement contactée, est d'accord.

Le conseil municipal décide de prendre en charge la plaque honorifique (462 € TTC) et sa pose. Elle sera installée près de la main-courante du stade.

8. CONCOURS SECURITE ROUTIERE : RECOMPENSES POUR LES LAUREATS DU CONCOURS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal décide des récompenses suivantes :

Catégorie « élémentaire »:

✓ 1^{er} prix : un casque de vélo et lumières pour vélo.

✓ Du 2^{ème} au 7^{ème} prix : un casque vélo.

Catégorie « collège »:

- ✓ 1^{er} prix : Participation de 60 euros à l'obtention du BSR (Brevet de Sécurité Routière) ou de l'entretien d'un vélo (sur présentation de facture).
- ✓ Du 2^{ème} au 7^{ème} prix : un casque vélo.

Catégorie « lycée et adulte :

- ✓ 1^{er} prix : Participation de 60 euros à l'obtention du BSR (Brevet de Sécurité Routière) ou de la conduite accompagnée ou du permis de conduire ou de l'entretien d'un vélo (sur présentation de facture).
- ✓ Du 2^{ème} au 7^{ème} prix : un casque vélo.

Pour mémoire, le concours de dessins « Plumelec en vie » est organisé du 25 avril au 14 mai 2022 et porte sur la sécurité lors des déplacements sur le territoire communal.

Monsieur Le Callonec indique que la cérémonie de remise des permis piétons se tiendra le mardi 17 mai à 17h40 à l'école Saint Melec. La même cérémonie sera organisée à l'école la Claie mais la date n'est pas encore arrêtée.

Monsieur Lamarre indique qu'un stand de la sécurité routière sera installé lors du festival de la « Claie de Sol » les 27 et 28 mai.

9. DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES

Considérant la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 09/03/2022 * Avis du maire Cub 33 Cabinet Le Breton : division de la parcelle ZD 402 ZA de La Loge pour construction d'un entrepôt
- 10/03/2022 * Devis EQUIP PLUS (Rest Scol: matériel): 1 087.16 € TTC
- 10/03/2022 * Devis ATELIER LE MEE (drapeaux mairie) : 195.12 € TTC
- 10/03/2022 * Arrêté Cub 07 Cabinet Le Breton : opération réalisable division parcelle YA 3 et construction maison individuelle Le Paradis
- 11/03/2022 * Avis du maire CUb 37 Nestenn : rénovation bâtiment Létiernan Mme Perrotin
- 14/03/2022 * Devis APPRENDRE AUTREMENT (Journées du patrimoine : animation) : 1 200 € HT
- 15/03/2022 * Devis BODET (Eglise Plumelec : remplacement poutres) : 2 478 € TTC
- 15/03/2022 * Devis PEPINIERES KERHELLO (maison enfance : Plants pour jardin) : 188.07 € TTC
- 17/03/2022 * Devis ESAT Vannes (Destruction archives) : 264 € TTC la tonne (Facturé au réel de la quantité détruite)
- 18/03/2022 * Devis BLEHER (toilettes publiques Plumelec : honoraires architecte) : 1 716 € TTC
- 21/03/2022 * Avis du Maire CUb Mme Thomas : rénovation longère Kerdavido
- 22/03/2022 * Devis LA BALADE DU PERE NICOLAS (ALSH: sortie vacances printemps): 170 € TTC
- 22/03/2022 * Devis LAND AUX LUTINS (ALSH: sortie vacances printemps): 212.50 € TTC
- 22/03/2022 * Devis BSA (ALSH: transports pour sorties vacances printemps): 1 729 € TTC
- 22/03/2022 * Devis LUCAS SYLVIE (ALSH: animation pendant vacances printemps): 450 € TTC
- 22/03/2022 * Devis MUSEE NATIONAL DE LA MARINE (ALSH: sortie vacances printemps): 50 € TTC
- 22/03/2022 * Devis TROPICAL PARC (ALSH: sortie vacances printemps): 255 € TTC
- 22/03/2022 * Devis 10 DOIGTS (ALSH: fournitures): 347.83 € TTC
- 22/03/2022 * Devis UTOPIA (ALSH: sortie vacances printemps): 320 € TTC
- 22/03/2022 * Devis SOCOTEC (Vérification appareil de levage tracteur) : 96.00 € TTC/ an
- 23/03/2022 * Devis BSA (Ecole publique : transport piscine Locminé) : 118 € TTC
- 25/03/2022 * Devis BPE (Médiathèque : livres pour jeunesse) : 653.22 € TTC
- 25/03/2022 * Devis COMPTOIR DE BRETAGNE (Rest scolaire : tiroirs pour plats témoins) : 85.56 € TTC
- 29/03/2022 * Devis CAMPING MUNICIPAL PENTHIEVRE (ALSH été: 2 camps en juillet): 607.30 € TTC
- 29/03/2022 * Devis NATURE SCHOOL QUIBERON (ALSH été : activités nautiques) : 13 € TTC par jeune et par heure
- 29/03/2022 * Devis QUIBTAO (ALSH été: découvertes à marée basse / initiation pêche à pieds): 150 € TTC
- 29/03/2022 * Devis L'EPERON DE QUIBERON (ALSH été: séances d'équitation): 416 € TTC
- 29/03/2022 * Devis BSA (ALSH été: transport pour camps de juillet): 1 104 € TTC
- 29/03/2022 * Devis IDEX (PISCINE : pompe doseuse) : 1 299.60 € TTC
- 29/03/2022 * Devis BURO 56 (ALSH: fournitures diverses): 93.81 € TTC
- 29/03/2022 * Devis EQUILIBRES (ALSH vacances printemps : stage cirque) : 920 € TTC
- 29/03/2022 * Devis MON ECOLE (Ecole publique : abonnement) : 94 € TTC
- 29/03/2022 * Devis SARL DES DEUX AILES (Médiathèque : livres) : 381.77 € TTC
- 29/03/2022 * Devis SARL DES DEUX AILES (Médiathèque : livres) : 21.74 € TTC
- 29/03/2022 * Devis LES HIRONDELLES (Médiathèque : livres) : 737.40 € TTC
- 30/03/2022 * Demande de fonds publics et territoires CAF AZUR Aide financière transitoire 2022
- 31/03/2022 * Devis SDU (terrain de foot : peinture de traçage) : 864 € TTC
- 01/04/2022 * Devis TEODIS (école publique : gazon synthétique) : 209.70 € TTC
- 01/04/2022 * Devis TBI (mairie : ordinateur portable) : 904.96 € TTC
- 04/04/2022 * Devis PROLIANS (Services technique : meuleuse angulaire) 160.50 € TTC
- 05/04/2022 * Devis CEDEO (Salle de Saint Aubin : douchette pour évier) : 83.65 € HT
- 07/04/2022 * Devis TBI (réparation ordinateur portable mairie) : 150.44 € TTC
- 07/04/2022 * Devis DECATHLON (Concours sécurité routière : lots) : 565 € TTC

- 07/04/2022 * Devis WILL COLPORTE DIFFUSE (Médiathèque : livres jeunesse) : 647.22 € TTC
- 08/04/2022 * Devis FIDUCIAL (armoire agence postale): 410.50 € TTC
- 08/04/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau médiathèque) : 59.85 € TTC
- 08/04/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau mairie) : 197.47 € TTC
- 08/04/2022 * Devis FIDUCIAL (fournitures de bureau maison de l'enfance) : 281.55 € TTC
- 08/04/2022 * Devis FIDUCIAL (rayonnages médiathèque) : 339.97 € TTC
- 08/04/2022 * Devis ASM/TOTAL (véhicule IVECO : kit de distribution) : 613.66 € TTC
- 11/04/2022 * Devis FRANCIS BENINCA (Sculpture) : 5 275 € TTC
- 11/04/2022 * Devis SAUR (Remplacement poteau incendie 6 rue du Docteur Rème) : 2 793.53 € TTC
- 11/04/2022 * Devis SIGNAUD GIROD (numéros maisons) : 5 151.17 € TTC
- 11/04/2022 * Devis TBI (école numérique) : 6 820.16 € TTC
- 11/04/2022 * Devis LE LIVE (sonorisation autonome) : 2 613.73 € TTC
- 12/04/2022 * Devis LE GUYRLANDAGE (guirlandes d'été) : 2 399.28 € TTC
- 12/04/2022 * Devis TBI (maison des associations : logiciel sauvegarde) : 164.83 € TTC
- 12/04/2022 * Devis PROLIANS (Maison de l'enfance : butoirs de porte) : 184.22 € TTC
- 12/04/2022 * Devis KORNOG (Piste de glisse universelle : étude géotechnique) : 2 340 € TTC
- 12/04/2022 * Devis USE (Piste de glisse universelle : maitrise d'œuvre) : 11 800 € TTC
- 20/04/2022 * Devis TBI (Mairie : écran ordinateur) : 237.14 € TTC
- 20/04/2022 * Devis COMPTOIR DE BRETAGNE (Restaurant scolaire : vêtements de travail) : 598 € TTC
- 20/04/2022 * Devis LIRE DEMAIN (Médiathèque : livres) : 411.58 € TTC
- 21/04/2022 * Devis LIRE DEMAIN (Médiathèque : livres) : 523.54 € TTC
- 21/04/2022 * Devis A VUE D'OEIL (Médiathèque : livres) : 576.94 € TTC
- 21/04/2022 * Devis 10 DOIGTS (ALSH activité mercredi): 488.60 € TTC
- 21/04/2022 * Devis CENTRE DE DECOUVERTE DU SON (ALSH activité mercredi) : 285 € TTC
- 21/04/2022 * Devis PARC ORNITHOLOGIQUE BRETAGNE (ALSH activité mercredi): 101.60 € TTC
- 21/04/2022 * Devis OFFICE DE TOURISME BROCELIANDE (ALSH activité mercredi) : 240 € TTC
- 21/04/2022 * Devis WESCO (ALSH activité mercredi): 84.38 € TTC
- 21/04/2022 * Devis LE P'TIT DELIRE (ALSH activité mercredi): 500 € TTC

10. EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présents: 21 * Pouvoirs: 2 * Total: 23 * Exprimés: 23 Voix pour: 23 * Voix contre: 0 * Abstention: 0

Le conseil municipal approuve le dossier « extension des services techniques » et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	1 500,00 €	5	Département/PST	8 376,00 €	30
Travaux	26 421,97 €	95	Autofinancement	19 545,97 €	70
TOTAL DEPENSES	27 921,97 €	100	TOTAL RECETTES	27 921,97 €	100

QUESTIONS DIVERSES

❖ Monsieur le Maire présente les dossiers de droit de préemption en instance : bien situé « 14 chemin de Chaupas » (YD770) * bien situé « 6 rue du Folguet » (AB7, AB8) * bien situé « 4 résidence le Clos du Moulin » (YD388) * bien situé « 18 rue du 6 juin 1944 » (YD810) * bien situé « rue St Mélec (AB99) * bien situé « rue Notre Dame de la Salette » (YD862) * bien situé « 13 rue des Forges St Aubin (ZR161) » * bien situé « 31 rue Georges Cadoudal (AB331) » * bien situé « 9 allée des 4 chemins (YD833) ». Aucun droit de préemption n'est pas exercé sur ces biens.

- Monsieur le Maire invite les élus à se positionner sur des créneaux de présence lors de la tenue des élections législatives des 12 et 19 juin prochain.
- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : le dossier « extension du cimetière communal » avance ; le bornage vient d'être réalisé.
- ❖ Intervention de Madame Le May : dans le cadre de la démarche « zéro phyto », des panneaux informatifs vont être placés aux entrées des cimetières. D'autres panneaux sur le thème de la biodiversité seront installés en haut de la Grée.
- Monsieur le Maire regrette le fauchage réalisé, mais non autorisé par la commune, en haut de la Grée. Il indique que toute opération de ce type doit préalablement être sollicitée et accordée par la mairie.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : il informe du spectacle de l'école la Claie le vendredi 13 mai * il rappelle la cérémonie du 6 juin avec une présence d'anciens vétérans. * il indique qu'une réunion « sécurité routière » se tiendra en juin (date non encore arrêtée). * il demande la date de la cérémonie 2022 de Kérihuel : Monsieur le Maire indique avoir récemment reçu en mairie Françoise Danet, Christian Danet et Michel Guillaume ; ils ont compris le projet des élus, à savoir la célébration des évènements du 12 juillet 1944 à la date anniversaire et non au dimanche proche de cette date. Il a été décidé que la date du 12 juillet sera retenue pour l'hommage à compter de 2025 (soit après les 80 ans des tragiques évènements). En 2021, la cérémonie se tiendra le dimanche 10 juillet.
- ❖ Intervention de Monsieur Juhel : il souligne et se réjouit de la reprise des manifestations. * il regrette le vol de la gerbe déposée au monument aux morts le 30 avril dernier.
- ❖ Intervention de Madame Gicquello : elle interroge sur le nettoyage de abords des poubelles : le Maire regrette le manque de civisme. Il souligne pouvoir faire appliquer la police du Maire dans ce domaine encore faut-il trouver les citoyens indisciplinés.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Callonec : le passage surélevé aux abords du funérarium est en cours de réalisation. Les travaux seront finis vers la fin du mois de mai. Des trottoirs seront réalisés en direction de l'ancien IME (Institut Médico Educatif). * L'appel d'offre pour l'achat d'un tracteur va être lancé cette fin de semaine. * Un devis a été signé pour la fourniture de gravats nécessaires au bouchage des trous de voirie. Ces travaux seront réalisés, bénévolement, par des agriculteurs.
- ❖ Intervention de Madame Loho: la résidence autonomie « la peupleraie » n'est pas occupée intégralement; les élus cherchent des solutions de location alternatives pour faire face aux recettes moins importantes que prévues.
- ❖ Intervention de Monsieur Dubot : il regrette le mauvais entretien des abords de l'église de Saint Aubin ; il comprend la démarche « zéro phyto » mais estime que certains lieux devront être privilégiés avec un entretien plus complet et plus régulier.
- ❖ Intervention de Monsieur Tastard : le local de chasseurs sera inauguré le vendredi 3 juin à 18h30.
- ❖ Intervention de Madame Petit Pierre via Madame Loho : elle signale la présence de rats dans des extérieurs publics ; Monsieur le Maire demande l'intervention des services techniques et du service de dératisation.
- ❖ Intervention de Madame Garaud : elle signale les problèmes récurrents d'inondation dans le secteur du Folguet : Monsieur le Maire et Monsieur Le Callonec vont chercher des solutions tout en soulignant que le phénomène a été accéléré par la densification du secteur.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Vigueloux : il demande que le pare-feu de la Grée soit entretenu avant la course « Courir à Plumelec ». * Il indique aussi que le regard béton de Trévozan ne tient pas.
- ❖ La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 20 juin 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Stéphane Hamon, Maire

